

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée ; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET D'ÉTUDES PRÉALABLES
A L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLET DU
GOSIER**

CM-2018-5S-DECV-82

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2018-3S-DAF-31 du 26 juin 2018, portant modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Considérant l'importance que revêt la prise en compte des enjeux écologiques, touristiques et économiques ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à l'aménagement de l'îlet du gosier en recherchant un équilibre entre sa protection et son ouverture au public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de d'études préalables aux travaux d'aménagement de l'îlet du Gosier.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

	Nature	%	Montants	Chapitre
DÉPENSES	ETUDES	100,00%	80 000,00 €	
Total dépenses hors taxes		100,00%	80 000,00 €	
	ETAT-FNADT	62,50%	50 000,00 €	
	VILLE	37,50%	30 000,00 €	
Total recettes hors taxes		100,00%	80 000,00 €	

Article 3 : De donner tout pouvoir à monsieur le maire afin de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

Article 4 : D'autoriser monsieur le maire à modifier, si nécessaire, le plan de financement prévisionnel sans modification du coût global. Toute modification postérieure devra être entérinée par le Conseil municipal.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

14 NOV. 2018

Et publication ou notification
le

14 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet d'études préalables à l'aménagement de l'Ilet du Gosier

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2018

Numéro de l'acte : CM20185SDECV82 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SDECV82-DE

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire